

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

traité de Lisbonne Question écrite n° 94234

## Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes, sur la révision annoncée du traité de Lisbonne. Le 28 octobre dernier, à Bruxelles, les 27 se sont mis d'accord pour qu'un accord politique sur une réforme du traité de Lisbonne soit entériné par les chefs d'État et de gouvernement au prochain sommet les 16 et 17 décembre. Une fois l'accord politique finalisé en décembre, un mandat devrait être donné à la conférence intergouvernementale (CIG) pour adopter la décision avec, en annexe, le protocole de révision du traité de Lisbonne. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui communiquer ce que le Gouvernement attend précisément de ces négociations.

## Données clés

Auteur : M. Christian Eckert

Circonscription: Meurthe-et-Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 94234 Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires européennes Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2010, page 12568 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)